

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 039-243900420-20260506-2026_94-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 06 mai 2026

Date de convocation
27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, mercredi 06 mai à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à La Loye au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Désignation du délégué au Comité du SIEC N°94/2026

Nombre de membres

40

Présents

38

Représentés

1

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusé M. Ferniot (procuration à M. Rochet).

Absent Mme Hählen.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIEC) modifiés par l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que l'assemblée délibérante de chaque communauté de communes membre désigne un délégué au Comité Syndical du SIEC,

Considérant l'adhésion antérieure de la Communauté de communes au SIEC du Jura,

Expose qu'il revient au Conseil communautaire d'élire au scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, un délégué pour siéger au Comité Syndical,

Informe que le choix du Conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (article L. 5721-2 CGCT),

Résultat du scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

- Virginie Pate : 14 voix,
- Bruno Della Santa : 24 voix.

En conséquence, le Conseil communautaire :

- Déclare élu Bruno Della Santa, conseiller communautaire, en qualité de délégué au collège électoral des Communautés de communes du Comité Syndical du SIDEC du Jura,
- Charge Monsieur le Président de transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,
- Charge Monsieur le Président de notifier la présente délibération au SIDEC du Jura.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Valot
Secrétaire de séance

